

## Tarifs et conditions des salles mises à la location

Détail		à compter du 02/02/2023 : délibération n° 02/2023	
Entités	Week-end : du vendredi au dimanche	salle des Assos caution 1 000 €	salle Multifonction caution 1 500 €
commune	personnes physiques	150 €	250 €
	associations	gratuit	250 €
	entreprises & organismes	150 €	300 €
Extérieurs	personnes physiques	250 €	600 €
	associations	250 €	400 €
	entreprises & organismes	350 €	600 €
Entités	Journée : entre le lundi et jeudi soir	salle des Assos caution 1 000 €	salle Multifonction caution 1 500 €
commune	personnes physiques	100 €	250 €
	associations	gratuit	150 €
	entreprises & organismes	150 €	250 €
Extérieurs	personnes physiques	200 €	400 €
	associations	200 €	350 €
	entreprises & organismes	250 €	400 €

Entités	Journée entre le lundi et vendredi du 01/05 au 30/09	La Caminade : caution 200 € pas de location le week-end et juillet/août	
		COMMUNE	EXTERIEURS
commune/extérieurs	Fédérations	gratuit	pas de location
	associations	gratuit	
	entreprises & organismes	pas de location	
Entités	Journée entre le lundi et vendredi du 01/10 au 30/04	La Caminade : caution 200 € pas de location le week-end et juillet/août	
commune/extérieurs	Fédérations : <b>gratuit</b>	gratuit & pour chauffage : 50 €/mois	pas de location
	associations : <b>gratuit</b>		
	entreprises & organismes	pas de location, sauf exception, après accord de M. le Maire	

Salles des Associations et Multifonction : gratuite pour les Pompiers, Gendarmes, APE et Téléthon & 1 location gratuite par an pour les associations actives de la commune

Salle des Associations : entre le 01/10 et le 30/03 : occupée par 2 assos en journée. Location ou mise à disposition de façon exceptionnelle et après accord de M. le Maire